

*La Namibie est un pays aride du sud-ouest de l'Afrique. C'est une région riche en faune sauvage, peuplée, entre autres, de buffles d'Afrique (*Syncerus caffer*), une espèce connue pour transmettre la fièvre aphteuse. Un grand nombre de Namubiens vivent de l'élevage. Dans ce pays qui compte 2,4 millions d'habitants et 90 % de terres agricoles propices à l'élevage, le secteur du bétail et des viandes s'est peu à peu orienté vers l'exportation. Le rôle majeur joué par la Direction des Services vétérinaires dans la protection de la santé animale et des échanges internationaux est reconnu depuis longtemps, d'où un partenariat stratégique entre le secteur de l'élevage et la Direction des Services vétérinaires.*

Antécédents

L'Office des viandes de Namibie (*Meat Board of Namibia*, MBN) a été créé en 1981 par le secteur de l'élevage, avec pour mission de défendre les intérêts du secteur en Namibie et à l'extérieur. Le MBN est entièrement financé par des prélèvements payés par les éleveurs qui vendent du bétail et des produits de l'élevage. Des représentants du secteur de l'élevage et du secteur des viandes font partie du MBN.

En 1994, le MBN a mis en place un fonds d'urgence zoosanitaire visant exclusivement à disposer de ressources rapidement mobilisables en cas d'incident zoosanitaire susceptible de fragiliser les marchés namubiens, bien établis, d'exportation de bétail et de viandes. Ce partenariat était motivé par la nécessité pour le partenaire privé d'accéder aux marchés.

Le partenariat

En 2015, un foyer de fièvre aphteuse apparu en Namibie dans la zone de protection (Fig. 1) a requis une action rapide du partenariat public-privé afin d'éviter que l'infection ne se propage à la partie du pays reconnue indemne de fièvre aphteuse par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) [1] et d'éviter une quelconque suspension de marchés d'exportation.

Le tableau ci-dessous présente le rôle de chacune des parties durant cet épisode.

Partenaire public (Direction des Services vétérinaires)	Partenaire privé (MBN)
<u>Compétences techniques et activation du plan d'intervention pour la fièvre aphteuse</u> La Direction des Services vétérinaires a mobilisé des ressources financières (180 millions NAD approuvés par le Conseil des ministres) et instauré des mesures pour endiguer le foyer d'infection, entre autres un suivi plus poussé de la maladie, une campagne de vaccination et de marquage de masse, et l'organisation de barrages routiers pour restreindre les déplacements et pour désinfecter les véhicules.	<u>Forum de consultation pour faire le point sur la situation zoosanitaire, identifier les besoins, coordonner et mobiliser l'aide</u> Des interventions telles que la fourniture d'équipements, l'élaboration de campagnes de sensibilisation, la désignation de consultants-experts, le recrutement de vétérinaires pour les enquêtes post-vaccination, les repas distribués au personnel temporaire, ainsi que la préservation du cordon sanitaire vétérinaire font partie des actions menées grâce au forum.

Ressources humaines et recrutement de personnel temporaire

Au total, 826 personnes ont été recrutées à titre provisoire et formées afin de renforcer le personnel vétérinaire pour la désinfection des véhicules lors des barrages routiers et pour la campagne de vaccination.

Mesures d'urgence
Voir précédemment.

Levée rapide de fonds à hauteur de 7 millions NAD

Soutien en termes de ressources humaines

Le résultat

Ce partenariat a créé des conditions avantageuses pour les deux parties. Le partenaire public a bénéficié de fonds immédiatement disponibles, ainsi que de l'accord et de l'appui des producteurs pour circonscrire le foyer, avec pour résultat la mise en œuvre rapide de mesures d'urgence qui ont permis de circonscrire le foyer. Grâce à cette action rapide qui a permis de circonscrire le foyer, le statut « indemne de fièvre aphteuse » a pu être conservé et, de ce fait, le partenaire privé a pu bénéficier du maintien de l'accès aux marchés d'exportation du bétail et de la viande.



Fig. 1. Zones de contrôle de la fièvre aphteuse en Namibie. © Direction des Services vétérinaires de Namibie



Fig. 2. Barrage routier à la frontière entre la Namibie et l'Angola. © Anja Boshoff



Fig. 3. Vaccination en anneau contre la fièvre aphteuse. © Anja Boshoff



Fig. 4. Tenue des registres de vaccination. © Anja Boshoff

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.2.3158>

AUTOUR DU MONDE

HISTOIRES DE SUCCÈS

Des partenariats stratégiques pour se préparer aux situations d'urgence

MOTS-CLÉS

#Namibie, #partenariat public/privé, #préparation à l'urgence, #Services vétérinaires.

AUTEURS

A. Shilongo ⁽¹⁾ & A. Boshoff ^{(2)*}

(1) Déléguée de la Namibie auprès de l'OIE, Chief Veterinary Officer, [Directorate of Veterinary Services](#), Ministry of Agriculture, Water and Land

Panorama 2020-2

Reform, Windhoek (Namibie).

(2) Manager of Meat Standards, [Meat Board of Namibia](#), Windhoek (Namibie).

* Contact auteurs : meatstandards@nammic.com.na

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© OIE/Alphonse Coulibaly

RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2020). – [Statuts officiels des maladies. Fièvre aphteuse.](#)

